

L'équipe

Médecin responsable de l'unité :

- Dr Stéphanie TOY-RIONT

Assistante Médicale Administratif :

- Mme Virginie COLONNA

Contact

Tél. : 04 91 87 68 11

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Mail : UTC@ch-valvert.fr

Adresse

UTC - UMA 8

78 Boulevard des Libérateurs
13011 MARSEILLE

Accès

- Bus 10 et 91 : Terminus « Les Caillols-Hôpital »
- Tramway T1 : « Les Caillols » puis ligne 10
- Métro M1 : Terminus « La Fourragère » puis ligne 10



Unité de Thérapies Complémentaires (U. T. C.)

L'UTC vise à développer l'offre ambulatoire pour les usagers du secteur du CH Valvert, en diversifiant et enrichissant les possibilités de parcours de soin au sein du service public.



Présentation

L'UTC constitue une offre complémentaire des CMP proposant des thérapies spécifiques et/ou de groupes. Il concourt à renforcer la promotion de la santé mentale en améliorant la capacité des usagers à prendre leur vie en main afin d'être acteur de leur santé.

Missions de l'UTC

- Renforcer les moyens dédiés à la prise en soin de toute personne en souffrance psychique, avec ou sans psychotraumatisme, en apportant une offre publique à un problème de santé national.
- Soutenir les aidants et les familles des usagers afin d'accompagner dans un projet de soin personnalisé leurs proches.
- Ces thérapies proposées sont une alternative non médicamenteuse et/ou un complément pour améliorer l'efficacité des prises en soin avec un travail de prévention des rechutes.

Les thérapies

Les thérapies psychocorporelles :

- EMDR Adultes (mercredi)
- Yoga thérapeutique (mercredi matin)

Les thérapies de groupe :

- Groupe de parole addictologie (jeudi AM)
- Groupe Respiration et pleine conscience (lundi matin)
- Groupe MBCT (Mindfulness Based Cognitive Therapy)

Les thérapies familiales et de couple :

- Thérapie familiale systémique

Les intervenants

Les thérapies sont proposées par des personnes du CH Valvert :

- Médecins
- Psychologues
- Infirmiers
- Cadres
- Assistantes sociales
- Assistants Médico Administratifs

Ces professionnels de la fonction publique hospitalière ont une formation qualifiée par des organismes agréés.